

## **Conseil scientifique**

### **Formation plénière**

**Mardi 30 janvier 2018, 9h-10h**

**Présents :** Frédéric Audren, Olivier Borraz, Pierre-Yves Cadalen, Dominique Cardon, Manlio Cinalli, Alain Dieckhoff, Marta Dominguez, Sophie Dubuisson-Quellier, Élodie Druetz, Séverine Dusollier, Gilles Favarel-Garrigues, Emanuele Ferragina, Pierre François, Matthieu Fulla, Aden Gaide, Michel Gardette, Émeric Henry, Marc Lazar, Frédéric Mion, Christine Musselin, Sébastien Pimont, Guillaume Plantin, Frédéric Ramel, Jean-Marc Robin, Paul-André Rosental, Francesco Saraceno, Nicolas Sauger, Imola Strehö, Jakob Vogel, Dina Waked, Cornelia Woll.

#### **Assistent à la réunion :**

Bénédicte Barbé, chargée de mission à la direction scientifique

Michel Gardette, directeur délégué

Carole Jourdan, responsable du pôle académique à la direction des ressources humaines

---

#### **1/ Présentation du rapport d'activité de l'École doctorale**

Pierre François rappelle que la production de ce rapport est une obligation annuelle, même si cela peut sembler incongru au regard du caractère très inertiel de la formation doctorale, les choses n'étant pas destinées à changer radicalement d'une année à l'autre. Le rapport 2016-2017 est donc assez similaire à celui de 2015-2016. L'École doctorale rassemble 630 étudiants : environ 50 % en doctorat, 40 % en master et le reste en HDR et *visiting*. Plus de 50 % des doctorants sont inscrits pour les trois premières années, 30 % sont inscrits entre l'année 4, le reste étant inscrit au-delà de la septième année. Ce dernier chiffre peut sembler important puisque cette inscription est interdite, mais cela reste raisonnable et concerne les thèses qui nécessitent un prolongement pour diverses raisons. La ventilation disciplinaire est déséquilibrée, mais cohérente : le nombre d'inscrits et de sortants est équilibré entre les disciplines, sauf en science politique qui représente la moitié des effectifs à l'entrée et à la sortie de l'École doctorale. Il semble que cette situation démographique résulte d'une génération spontanée : il n'existe pas de réflexion stratégique sur la démographie de l'École doctorale lors des admissions en thèse. Les effectifs sont le résultat de l'équilibre entre les demandes d'entrée en thèse, les capacités d'encadrement des individus et les financements. Il serait intéressant de réfléchir à un éventuel pilotage stratégique de la démographie, du moins en visant des grandes masses et afin de fixer des objectifs en termes de formation.

Le recrutement est relativement équilibré. La moitié des nouveaux doctorants sont issus des masters de Sciences Po, pour la grande majorité des masters recherche. L'autre moitié est issue de l'extérieur, avec une répartition quasi égale entre des doctorants issus d'établissements français et d'autres venus d'établissements étrangers. Le recrutement en master se compose d'un tiers d'élèves issus de Sciences Po, un tiers venu d'établissements français et un tiers venu d'établissements étrangers. Ce résultat agrégé masque de forts contrastes disciplinaires et selon les laboratoires. La force de la formation doctorale de Sciences Po est de penser l'intégration entre le master recherche et le doctorat. Cependant, il sera nécessaire au cours des années à venir de mettre en place des dispositifs permettant une circulation à partir des autres écoles de Sciences Po.

S'agissant de la nationalité des étudiants, la situation est relativement équilibrée : 40 % des doctorants et 30 % des masterants ne sont pas de nationalité française, étant principalement de nationalité européenne. La présence des étudiants internationaux est importante et centrée sur l'Europe. Cela pourrait interroger sur les efforts déployés pour attirer des étudiants internationaux : ce résultat découle également d'une génération spontanée dont il faut se féliciter. Cependant, au regard de celle de ses concurrents internationaux, la présence institutionnelle de l'École doctorale de Sciences Po n'est pas encore construite. Il faut donc trouver les moyens de la rendre plus visible. Par ailleurs, la distribution des nationalités est très inégale selon les disciplines. Enfin, la préoccupation majeure est d'attirer de très bons étudiants internationaux : Sciences Po doit encore progresser sur ce sujet. Les appariements restent encore majoritairement interpersonnels entre un doctorant et un directeur de thèse. Ils découlent également de parcours biographiques qui conduisent les étudiants à Paris et à Sciences Po. Ils ne sont pas le résultat d'une stratégie systématique et contrôlée.

Pour en venir aux soutiens financiers offerts par l'École doctorale et Sciences Po aux doctorants, il faut rappeler que toutes les thèses sont financées à parité : sur les quelques 60 thèses qui commencent chaque année, la moitié est financée par des financements distribués directement par Sciences Po sous la forme de bourses FNSP ou de contrats doctoraux, l'autre moitié est financée par des financements issus d'autres institutions. Par ailleurs, les aides à la mobilité accordées aux doctorants sont très importantes : au cours des 4 dernières années, le budget a atteint 110 à 130 k€ par an. Cet effort est important, et parfaitement justifié puisque la mobilité est une dimension fondamentale de l'expérience de thèse.

En 2016-2017, des chantiers et des discussions ont été engagés et sont toujours en cours, notamment sur trois points principaux :

- Le premier concerne la transformation de la rémunération et la comptabilisation des *teaching assistants*, avec la conjonction du décret qui plafonne à 64 le nombre d'heures que les doctorants peuvent assurer et l'étude de la DES sur la pratique des *teaching assistants*. Il y a donc une entreprise incrémentale et évolutive de stabilisation des modalités de rémunération des *teaching assistants* – les charges ne sont plus valorisées à 24 heures, mais à 16 heures – et de stabilisation de la fonction de *teaching assistant*. Ce changement de normes est progressif. Il n'est pas nécessairement bien compris et bien mis en œuvre par toutes les parties. Le bilan de ce processus sera dressé en fin d'année. Il est nécessaire que chacun fasse des efforts pour permettre la réussite de ce changement de règles.
- Le deuxième sujet est la mensualisation des vacances, demande forte des doctorants afin de lisser leurs revenus. Cette demande est compréhensible, mais suppose des conséquences très lourdes pour l'organisation RH de Sciences Po. Elle

ne peut pas être mise en place aussi rapidement que souhaité, mais un travail important est en cours sur le sujet à la DES et à la DRH.

- Le troisième sujet est l'exonération des droits d'inscription. En 2016, les doctorants sont entrés dans le droit commun de Sciences Po qui prévoit que certains étudiants peuvent se voir exonérés de droits d'inscription en fonction de leur situation économique. En travaillant avec les élus doctorants, il est apparu que les conditions très spécifiques des doctorants étaient assez mal prises en compte : il est difficile de demander le relevé d'imposition des parents à un doctorant de 30 ans. Un travail profond a été mené pour adapter les critères d'exonération. Un bilan chiffré de la deuxième campagne d'exonération est prévu avec les élus doctorants le 1<sup>er</sup> février.

S'il est décidé de placer l'École doctorale de Sciences Po sur la carte internationale, il faut s'assurer de disposer des outils adéquats et de pouvoir émettre des *calls* internationaux. Cela suppose de s'aligner sur les calendriers des institutions, européennes à tout le moins. Par ailleurs, il faut s'assurer que les conditions offertes aux doctorants étrangers qui viendraient faire leur thèse à Sciences Po ne présentent pas un décalage trop important, notamment en termes financiers, avec ce qui est proposé par les vis-à-vis de Sciences Po – qui ne sont pas Harvard ou Columbia, mais plutôt les grandes institutions européennes. Au cours du printemps 2018, il est prévu la réalisation d'un benchmark avec une dizaine d'institutions européennes pour identifier ce qu'elles offrent et ce qu'elles demandent en contrepartie.

L'offre de l'École doctorale est à repenser en profondeur, dans le cadre de redéploiements majeurs, comme ceux des enseignements d'intersemestre. L'École doctorale doit s'attacher à proposer des enseignements de français aux doctorants non francophones, ce qui est très insuffisant pour le moment : cela doit devenir simple et automatique. Par ailleurs, l'offre d'enseignement propre à l'École doctorale doit être repensée pour approfondir et compléter la formation méthodologique. Enfin, l'École doctorale doit être capable d'offrir une formation à la professionnalisation des doctorants dans le secteur non académique : la professionnalisation académique est le rôle des laboratoires, déjà très bien assurée.

L'École doctorale a soumis sa candidature au concours des écoles universitaires de recherche. Cela l'a beaucoup occupé en 2017, mais elle a eu la mauvaise surprise de ne pas être retenue. Deux reproches principaux ont été adressés à l'École doctorale :

- Son projet était insuffisamment disruptif et trop incrémental. Or, le projet était incrémental, car le budget l'était également : les budgets demandés avec les EUR ne bouleversaient pas en profondeur les équilibres au sein de l'École doctorale.
- L'École doctorale fonctionne déjà très bien : elle est déjà une EUR et n'a pas besoin de financement. Ce reproche avait été anticipé, mais l'équipe n'a pas réussi à le contrer.

L'École doctorale doit prendre ces reproches au sérieux, mais sans oublier qu'ils n'ont pas été faits à d'autres candidats, notamment la Paris School of Economics qui n'a pas non plus proposé de projet disruptif et qui a déjà un excellent niveau qu'elle prévoit encore d'améliorer. La sélection a été très rigoureuse : elle devait retenir entre 30 et 35 dossiers et n'en a finalement retenu qu'une vingtaine. Par ailleurs, la sélection révèle l'affirmation d'une politique scientifique forte : presque aucun projet de sciences sociales n'a été retenu au sens où l'entend Sciences Po, mais ceux de la Paris School of Economics, la Toulouse School of Economics et la Aix-Marseille School of Economics l'ont été. Le jury a retenu une

sélection très homogène : un tiers des projets retenus concernent la médecine, très peu de projets ont été retenus en science fondamentale –mathématiques ou physique théorique –, de nombreux projets concernent les sciences de l'ingénieur. Le dossier déposé par Sciences Po demandait des financements pour l'École doctorale et pour le LIEPP. Pour la deuxième vague, le LIEPP candidatera seul à son renouvellement et l'École doctorale candidatera à part pour son propre financement. Par ailleurs, les dépôts de candidature pour la deuxième vague devraient avoir lieu au cours du premier trimestre 2019 : cela laisse à l'École doctorale le temps d'imaginer comment répondre aux injonctions qui lui sont faites, sans méconnaître qu'elle n'a pas choisi le positionnement scientifique des School of Economics.

Marc Lazar remercie Pierre François pour sa présentation et ouvre le débat.

Jakob Vogel remercie pour ce rapport très détaillé : chaque discipline devra s'en saisir et poursuivre les discussions. Il demande comment les disciplines, au-delà de leurs représentants dans les instances, peuvent participer à cette discussion afin que cette réflexion se généralise au sein de Sciences Po. Il serait judicieux d'organiser un dialogue élargi pour atteindre un maximum de personnes qui pourraient alimenter la stratégie d'internationalisation de l'École doctorale.

Sophie Dubuisson-Quellier évoque le devenir des doctorants. Le rapport annonce que 35 % des docteurs formés à l'École doctorale ne vont pas sur les marchés académiques de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est notoire que ces marchés sont très tendus et que les docteurs de Sciences Po sont très bien formés pour accéder aux marchés non académiques, comme les ONG, les organisations internationales, les métiers du conseil, l'administration, les métiers de l'entreprise, etc. Sciences Po dispose de moyens pour faciliter l'insertion professionnelle de ses diplômés : il serait pertinent de faire lien entre cette insertion et ce dont pourraient bénéficier les jeunes docteurs.

Nicolas Sauger comprend que l'École doctorale doit réfléchir stratégiquement sur la place de chaque discipline et sur son positionnement par rapport aux écoles doctorales européennes. Il s'enquiert de ce qui constituera l'identité forte de l'École doctorale de Sciences Po dans les années à venir.

Marc Lazar souscrit aux propos de Sophie Dubuisson-Quellier : il est fondamental de réfléchir à la diversification des débouchés pour les doctorants. En France, les doctorats ne sont pas toujours reconnus comme permettant d'accéder à des positions de responsabilité dans des institutions non académiques ou universitaires. Marc Lazar demande à Pierre François ce qu'il envisage comme possibilités de publicisation de ces offres auprès des doctorants et quel travail de sensibilisation il prévoit dans un contexte français défavorable.

Pierre François répond que le marché du travail est un sujet crucial. En tant qu'institution, Sciences Po est très bien armée pour y répondre, ce qui n'est pas le cas du segment que constitue l'École doctorale. Les actions doivent être menées à son niveau et par elle, avec l'aide de toutes ses disciplines. La figure du doctorant est mal connue et les responsables de recrutement ne savent pas le type de position auquel il peut prétendre. L'engorgement des marchés académiques, le coût du départ vers les autres marchés et la capacité à se placer sur ces derniers sont des sujets qui concernent toutes les institutions doctorales. Dans un premier temps, l'École doctorale aura besoin d'aide pour construire différentes choses. Il est essentiel de mener un travail de sensibilisation auprès des doctorants, avec un accompagnement quasi technique pour leur apprendre à construire un CV pour le marché non académique. Pour le moment, le service Carrières de Sciences Po n'est pas en

mesure d'offrir ce service, d'où la nécessité de recruter une personne pour ce faire. L'École doctorale a également besoin d'aide pour construire des formations permettant de sensibiliser aux débouchés non académiques : une personne devra être dédiée à cette activité pendant quelques années. Enfin, l'École doctorale doit disposer d'éléments plus précis à présenter aux potentiels doctorants sur leur carrière possible, soit dans le monde académique, soit dans le monde non académique, en termes de position, de structures qui accueillent, de niveau de rémunération, etc.

Les disciplines structurent aujourd'hui la formation et cette dernière fonctionne plutôt bien. Par ailleurs, les marchés du travail académiques sont disciplinaires. Ainsi, une stratégie cassant les segmentations disciplinaires semble risquée. Cependant, le périmètre de l'École doctorale – par sa taille, son extension et sa variété – permet de faire bien plus en matière de formation interdisciplinaire. Pour cela, il faut identifier des outils concrets, notamment les enseignements à développer pendant les périodes sans cours, en structurant mieux cette offre et en la publicisant davantage. Par ailleurs, Pierre François souhaite constituer dès 2018 des conférences interdisciplinaires rassemblant quelques doctorants et enseignants de chaque discipline de Sciences Po, de les envoyer dans un campus en région et de les faire réfléchir en conclave sur un thème identifié. Il s'agit de favoriser le dialogue interdisciplinaire, y compris dans ce qu'il a de rugueux, en demandant aux doctorants de présenter des travaux écrits. Enfin, il existe déjà des espaces permettant à l'École doctorale de se projeter dans son interdisciplinarité, à savoir le COMEX et le Conseil de l'École doctorale. Il faut se saisir de ces instances et les faire vivre plutôt que d'en créer de nouvelles.

L'identité de l'École doctorale de Sciences Po était au cœur du projet d'EUR. Il s'agit d'un périmètre de sciences sociales sans domination de l'économie et qui inclut le droit, ce qui est unique en France. Le projet intellectuel de l'École doctorale de Sciences Po est une interrogation de la gouvernance des sociétés contemporaines, la compréhension de cette dernière passant par l'interrogation et l'articulation de plusieurs disciplines, et ce afin de produire un savoir renouvelé.

Jakob Vogel précise qu'il ne prétendait pas qu'il fallait contourner le COMEX ou les instances existantes. Cependant, pour faire vivre l'École doctorale, il est nécessaire que chacun participe à l'œuvre collective. S'agissant de l'interdisciplinarité, elle doit être un point fort de l'identité de l'École doctorale. Il est donc pertinent de développer ce genre de conférences. Les doctorants doivent comprendre que l'interdisciplinarité est une richesse pour eux. Enfin, il faut regarder les expériences menées dans l'espace germanique qui produit de nombreux doctorants et s'est emparé depuis longtemps de la question des débouchés. Il est nécessaire que les doctorants comprennent qu'ils acquièrent des compétences en dehors de la seule réflexion disciplinaire : ils savent collecter des informations, les restituer à l'écrit et à l'oral, etc. Il serait en effet pertinent qu'une personne soit dédiée à ce sujet : dans les centres de recherche en Allemagne, des personnes se consacrent à la constitution d'offres de formation complémentaire, organisent des rencontres et des partages d'expérience, etc. Tout cela pourrait facilement être adapté aux besoins de l'École doctorale.

Olivier Borraz estime également qu'il serait pertinent qu'une personne mène la réflexion sur l'accompagnement des doctorants qui ne se destinent pas à la carrière académique. En outre, il faut rappeler que se destiner à une carrière non académique n'est pas un aveu ou une preuve d'échec. Il faut encourager les docteurs à se positionner dans les organisations, en dehors du monde académique. Cette réflexion doit également être faite du côté des employeurs : certains savent ce qu'un docteur peut apporter à leur activité.

Actuellement, des réflexions sont en cours dans les ministères sur la manière de renforcer leur expertise, cette dernière se perdant avec les nombreuses créations d'agences indépendantes. Il faut communiquer sur le fait que les docteurs de Sciences Po peuvent offrir cette expertise aux ministères et aux entreprises.

Élodie Druetz demande si les aides à la mobilité couvrent l'ensemble des demandes et des besoins des doctorants.

Jean-Marc Robin affirme que le placement professionnel des docteurs est une responsabilité collective, et pas uniquement celle de l'École doctorale. Admettre un étudiant en thèse marque le début d'une relation qui durera entre 4 et 5 ans. Cela donne au maître de thèse et au collectif des maîtres de thèse une responsabilité particulière. Cependant, les études économiques et sociologiques montrent que les débouchés des docteurs dans le secteur privé ne sont pas supérieurs à ceux des masterants, sauf dans quelques grandes institutions internationales comme le FMI.

Christine Musselin confirme que l'École doctorale a une responsabilité, tout comme chaque directeur de thèse et chaque laboratoire. Il faut trouver comment mobiliser ces derniers sur la question des débouchés. Il ne faut pas doubler les organes de décision existants, mais il est important qu'arrive une prise de conscience collective sur le sujet des débouchés.

Marc Lazar demande ce qu'il en est des liens avec l'association Bernard-Grégory qui organise des forums pour faire se rencontrer les doctorants et les entreprises.

Pierre François répond que les liens se sont distendus avec l'association, voire rompus. Il est prévu d'impulser quelque chose pour combler ce manque. Un constat est que l'École doctorale sait très mal où vont ses docteurs : elle doit se doter d'un dispositif de pilotage plus précis. Les directeurs d'unité seront prochainement sollicités pour reconstituer systématiquement les parcours d'intégration professionnelle des doctorants depuis le début des années 2010. Il s'agit de mettre en place un dispositif pérenne permettant un suivi annuel des docteurs qui quittent Sciences Po.

S'agissant des aides à la mobilité, les chiffres communiqués ne concernent que les aides offertes par l'École doctorale, et non pas ce que donnent les centres : certains font des efforts considérables pour accompagner la mobilité des étudiants. Actuellement, les demandes sont comblées, ce qui prouve qu'elles ne sont pas assez nombreuses. Il faut faire en sorte que les doctorants circulent davantage, notamment dans des séjours longs de visiting.

## **2/ Présentation de la liste des prolongations d'études accordées à titre dérogatoire**

Marc Lazar annonce que cette liste a été approuvée par le Comité de l'École doctorale. Il constate qu'il reste encore de nombreux cas de septième, huitième et neuvième année en thèse, dont un certain nombre en histoire. Il demande si des mesures spécifiques ont été prises pour inciter les doctorants à terminer leur thèse dans un délai raisonnable.

Pierre François indique avoir découvert cette situation préoccupante lors de sa prise de fonction. Les prolongations d'études sont en effet concentrées dans certaines disciplines et il ne s'agit plus d'apurer les thèses menées sous l'ancien format. Cette question nécessitera une réflexion de fond.

## **3/ Présentation de la liste des doctorants bénéficiaires des financements propres de l'établissement**

Marc Lazar rappelle que cette liste est proposée par l'École doctorale et a été validée par les différents directeurs.